

Au Burundi, le Français Patrice Faye maintenu en détention préventive

RFI, 09 juin 2011 Au Burundi, la Cour d'appel a décidé de maintenir en détention préventive Patrice Faye, un Français d'une soixantaine d'années qui a déjà passé 30 ans dans le pays, poursuivi dans une affaire de viols présumés, notamment sur des mineures. La justice burundaise avait rejeté en première instance la demande de mise en liberté provisoire de Patrice Faye, véritable célébrité locale, parce qu'« elle avait estimé qu'elle n'avait aucune garantie qu'elle n'allait pas se soustraire à ses juges », avait expliqué ses avocats.

La défense et les amis de Patrice Faye ne cachent pas leur déception et leur surprise après cette décision des juges d'appel. Ils estiment en effet que Patrice Faye avait donné tous les gages possibles, qu'il n'allait pas se soustraire à la justice : une caution de deux millions de francs burundais (l'équivalent de 1 100 euros), des terrains garantis, il avait même remis son passeport à l'ambassade de France au Burundi qui s'est engagé à le garder en dépôt jusqu'à son procès. Mais cela n'a pas suffi car les juges de la Cour d'appel de Bujumbura ne pouvaient pas faire autrement dans ce dossier devenu emblématique, selon des sources concordantes. Patrice Faye attend désormais son procès, dont la date n'a pas encore été fixée, du fond d'une cellule de la prison de Mpimba où il vient de passer deux mois à l'accusation de viol portées par cinq filles dont des mineures qui fréquentent une école qu'il a créée en faveur des enfants en difficulté. Mais beaucoup de zones d'ombre subsistent dans ce dossier. Trois de ces jeunes filles auraient été reconnues vierges par un médecin et sa principale accusatrice a signé dernièrement une demande d'excuses, en expliquant qu'elle avait monté toute l'affaire pour se venger de Patrice Faye.